

DÉPARTEMENT
SEINE ST-DENIS
CANTON
de BAGNOLET
ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS D'ÉTAT-CIVIL N°A71-14-21
LES LILAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

N° *A11/2017*

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS D'ÉTAT-CIVIL N°A71-14-21
À MADAME MONIQUE BAPTISTA, RESPONSABLE DU SERVICE ÉTAT-CIVIL

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-19, L.2122-30, R.2122-8 et R.2122-10,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 30 mars 2014,

VU l'arrêté n°A71-14-21 du 3 avril 2014 relatif à la délégation de fonctions d'Etat-Civil,

CONSIDÉRANT la nécessité de déléguer la signature pour un meilleur fonctionnement de l'administration communale au regard des nombreuses prises d'actes,

CONSIDÉRANT que le Maire peut donner par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature aux responsables de services communaux,

CONSIDÉRANT que Madame Monique BAPTISTA, attaché territorial titulaire, est responsable du service Etat-Civil,

CONSIDÉRANT que le Maire peut déléguer, sous sa responsabilité et sa surveillance, à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires de la Commune, les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier de l'Etat-Civil,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : DIT que l'article 1^{er} de l'arrêté n°A71-14-21 du 3 avril 2014 relatif à la délégation de fonctions d'Etat-Civil et de signature à Madame Monique BAPTISTA, responsable du service Etat-Civil, est modifié comme suit :

« **DIT** que Madame Monique BAPTISTA, responsable du service Etat-Civil, reçoit délégation de fonctions et de signature, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, et concurremment avec lui, pour tous les actes relatifs :

- en matière de mariage, à la réalisation ou à la transcription de l'audition commune ou des entretiens séparés ;
- en matière d'actes d'Etat-Civil, à la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants et à l'établissement des actes en découlant ;
- en matière de changement de nom de l'enfant, à la déclaration parentale conjointe, au consentement de l'enfant de plus de treize ans ;
- en matière de changement de filiation, au consentement de l'enfant majeur ;
- en matière de changement de prénoms ;
- en matière de registres d'Etat-Civil, à la transcription, à la mention en marge de tous actes ou jugements et rectification des erreurs matérielles ;
- en matière de délivrance de copies, d'extraits quelle que soit la nature des actes ;
- aux autorisations funéraires ;
- à la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, et à la légalisation des signatures. »

ARTICLE 2 : DIT que les autres dispositions de l'arrêté n°A71-14-21 du 3 avril 2014 restent inchangées.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Bobigny,
- L'intéressée,

Fait aux Lilas, le

Le Maire,

Daniel GUIRAUD

Affiché le :

10 JUL. 2017

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de son affichage et/ou de sa publication devant le Tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig, 93100 Montreuil.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté modifiant l'arrêté de délégation de fonctions d'état -civil N.A71-14-21 a Madame Monique BAPTISTA, responsable du service Etat-civil.

Date de transmission de l'acte : 11/07/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 11/07/2017

Numéro de l'acte : A11-2017 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 093-219300456-20170710-A11-2017-AR

Date de décision : 10/07/2017

Acte transmis par : Yseult PERKOWSKY

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Délégation de signature